

Mise en ligne : 22 juin 2017.
Dernière modification : 5 octobre 2020.
www.entreprises-coloniales.fr

DENIS FRÈRES
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Denis_freres_d'IC.pdf
Agence de Haïphong

1883 : implantation de Denis frères à Haïphong.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 15 avril 1885)

BORDEAUX. — SAÏGON. — HAÏPHONG.
DENIS FRÈRES

AGENTS DE LA LIGNE DES STEAMERS GELLATLY, venant d'Europe.

Bois de construction de toutes dimensions et provenances. — Fers plats, ronds, carrés. — Poutrelles. — Colonnes en fonte. — Pieux à vis. — Ciments. — Tuiles et carreaux de Chine. — Vins en barriques et en caisses. — Tafia. — Cognac Denis frères. — Bière Fisher et Leppert. — Absinthe Pernod fils. — Vermouth Noilly-Prat. — Huiles et Savons. — Cordages. — Pointes. — Toiles à voile.

SEULS AGENTS EN INDO-CHINE, POUR :

UNION MARINE INSURANCE COMPANY, assurances maritimes
NATIONAL MARINE INSURANCE ASSOCIATION, assurances maritimes
LA FONCIÈRE
Usine Decauville (Matériel de chemins de fer portatifs). — Usines Baume et Marpent (Forces et Chantiers). — Duc de Montebello (Célèbres champagnes des anciens vignobles de la famille royale du France).

Nota. — Pour faciliter nos rapports avec nos correspondants de Hanoï et de l'intérieur, nous allons incessamment ouvrir un comptoir à Hanoï.

Frédéric Gerbié, *Mission en Indochine*, 1887-1888.

[76] Dès que les hostilités furent commencées au Tonkin, la maison Denis créa une succursale à Haï-Phong et une autre à Hanoï. Elle fit des opérations de la plus haute importance, car elle fournissait à l'armée le vin et les conserves. Cette maison s'est créée du reste une spécialité dans ces deux articles.

1887-1891 : Même la maison Denis frères, dont le directeur de la succursale de Haïphong loue la bonne gestion, fait un chiffre d'affaires modeste, très inférieur à ce qu'il est à Saïgon, et essentiellement grâce à l'importation de marchandises européennes (AGO Banque de l'Indo-Chine cité par Meuleau, *PEO*, 131).

Membres du jury de l'Expo de Hanoï

(*Moniteur du protectorat de l'Annam et du Tonkin*, mars 1887)

1^{er} GROUPE. PRODUITS DU SOL.
2^o GROUPE. PRODUITS DU SOUS-SOL.

.....
Jame, négociant, représentant de la maison Denis frères.

CHAMBRE DE COMMERCE DE HAÏPHONG
(*Annuaire de l'Indochine française*, 1889, p. 402)

JAME, membre ;

TONKIN
(*Le Journal des débats*, 1^{er} mai 1889)

Les chambres de commerce de Haïphong et de Hanoï ont, on s'en souvient, donné leur démission pour protester contre l'ouverture des Magasins généraux de Haïphong.

Les élections ont eu lieu, le dimanche 17 mars. M. L[ouis] Pila, de la maison Ulysse Pila et C^o, concessionnaire des Docks, est passé le second sur la liste de Haïphong ; les autres élus sont : MM. [François] Jame, de la maison Denis frères...

N^o 580 bis. — ARRÊTÉ nommant des membres du conseil municipal de Haïphong.
(*Bulletin officiel de l'Annam-Tonkin*, décembre 1889)

Article premier. — Sont nommés membres du conseil municipal de Haïphong...
MM. James [*sic* : Jame (Denis frères)], Jeanning, Pila et Vézin.

Claire VILLEMAGNE-RENARD,
Les membres des chambres de commerce d'Hanoï et d'Haïphong,
de leur création aux années Doumer.

Communication au colloque PDR/FOM (9 novembre 2007)

etudescoloniales.canalblog.com/

Les membres des chambres de commerce choisis par procuration

Seule exception, des membres nettement moins fortunés qui doivent leur siège à leur fonction de représentants de grandes sociétés : tel François Jame, employé de la maison de commerce bordelaise Denis frères, présente à Saigon dès 1862, avec une succursales d'abord à Haïphong en 1883, puis une seconde à Hanoï.

Loin d'adopter une attitude discrète en sa qualité de mandataire de Denis frères, il n'hésite pas à multiplier les provocations et se sert de la tribune de la chambre de commerce d'Haïphong pour sa popularité personnelle. Ainsi, lors d'un dîner en présence du gouverneur général, son discours de fin de repas ne passe pas inaperçu. Le scandale s'explique par le contenu du discours, et également par sa forme. Il s'agit d'un toast chanté au ton des plus relevés :

« M'sieur le gouverneur, j'viens vous faire
 mon petit boniment
 car le p'tit Jame est s'crétaire
 et remplace l'président,
 c'qu'est pas un'sinéchure
 Y me faut en toute occasion
 Endosser ma noir' pelure
 R'présenter l'commerce d'Haïphong
 Au nom 'la Chambre d'Commerce
 M'sieu, j'viens vous saluer,
 Vous dir' la cris' que traverse
 L'colon qu'a beau s'r'muer
 Faut tend' une oreille indulgente
 Aux Haïphongeois très embêtés.
 Notre ville est vraiment charmante
 Mais ça schlingue de tous côtés
 Le colon a été bien brave
 Risquant ses capitaux,
 Vidant son bas. C'est du courage
 Et ça n'rapport' pas gros !...
 Nous sommes malheureux, péchaire !
 L'emprunt ... et vite encore !
 Sans ça d'horreur, oh ! je tressaille :
 Nos famill' vont a'ler tout nu,
 Une ficelle autour d'la taille,
 Et rien d'aut' pour cacher leur c...
 M'sieu je vous le demande en grâce
 Reniflez un instant
 Vous sentez ? vous fait' la grimace
 Nos marr'puent bougrement !
 Bien sûr, sans être trop difficile
 Quand le vent souff' de ce côté
 F'rez bien en traversant la ville
 De vous fich' les doigts dans le nez. »

La presse locale insiste sur le caractère isolé et singulier de cette démarche :

« Piquet finit en buvant à la prospérité d'Haïphong. Alors François Jame, sans y être en rien autorisé par ses collègues de la chambre de commerce qui sont fort mécontents, et avec raison, donne lecture d'un factum où il parle de l'emprunt, des martres, du marasme des affaires... Si nous disons un mot de ce piteux discours, ânonné péniblement, c'est afin que le gouverneur général ne puisse pas supposer que la chambre de commerce d'Haïphong, qui possède des hommes remarquables, ait songer à confier à Jame le soin de la représenter. »

Aussi, quelques mois plus tard, lorsque Jame perd le mandat de la maison Denis frères, certains négociants s'inquiètent du maintien de Jame au sein de la chambre de commerce. *Le Courrier d'Haïphong* relaie ces craintes :

« On nous demande si François Jame a donné sa démission de membre de la chambre de commerce. Nous ne le pensons pas. Mais il ne peut manquer de le faire, sachant bien que s'il a été élu membre de la chambre de commerce, ce n'est pas à lui personnellement que cet honneur a été fait par les électeurs consulaires, mais à l'agent de la maison Denis frères. Il aurait dû donner sa démission, dès le jour où la procuration de la maison Denis frères lui a été retirée. »

PHU-LANG-THUONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 avril 1893)

MM. Michelot, inspecteur général de la Banque de l'Indo-Chine, Lacaze, directeur de la succursale d'Haïphong, et Gage, de la maison Denis frères, sont sur la ligne du chemin de fer [Phu-lang-thuong—Lang-son] qu'ils ont visitée.

Publicité
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-854)

DENIS FRÈRES
HAIPHONG. — 6, Rue Jules-Ferry, 6. — HAIPHONG
REPRÉSENTANT A HANOI
HENRI GUILLAUME
7, Rue Paul-Bert, 7
VINS, LIQUEURS ET TOUS ARTICLES DE CONSOMMATION
Fers et matériaux de construction. — Matériel Decauville
TISSUS EN TOUS GENRES
Montre Omega. — Machines à coudre Singer
TABAC ET CIGARETTES DU GLOBE
AGENTS DE LA COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION
ET DE DIVERSES COMPAGNIES D'ASSURANCES
COMMISSION — EXPORTATION

DENIS FRÈRES
Représentant à Hanoi
Henri GUILLAUME
7, rue Paul-Bert

VINS, LIQUEURS ET TOUS ARTICLES DE CONSOMMATION

Fers et matériaux de construction — Matériel Decauville

TISSUS EN TOUS GENRES
Montre Oméga — Machines à coudre Singer

TABACS ET CIGARETTES LE GLOBE

AGENTS DE LA COMPAGNIE NATIONALE DE NAVIGATION
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie_nationale_navigation_1881-1904.pdf
ET DE DIVERSES COMPAGNIES D'ASSURANCES

Haïphong
Commission exportation:
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-933)

Denis frères, 6, rue Jules Ferry ; L. Gage, représentant ; Ch. Grawitz ¹, Ed. Birr, Macaire, Chapon, employés.

ASIE FRANÇAISE
Les Ports de l'Annam.
par le marquis de Barthélémy
(*Bulletin de la Société de géographie commerciale de Paris*, 1902, pp. 424-426)

Haïphong
Les vieilles maisons de commerce que j'ai connues vivent encore parallèlement à la grande maison Speidel (allemande), qui déploie la plus grande activité commerciale, mais qui favorise la navigation sous pavillon allemand.

.....
Près d'elle, la maison Denis frères paraît, pour les importations et exportations, lutter avec assez de succès.

Médailles d'honneur du travail
(*Avenir du Tonkin*, 3 janvier 1907)

Sont décernés, à l'occasion du 1^{er} janvier 1907, les médailles d'honneur en argent de 2^e classe suivantes :

Nguyên-nam-Manh, employé chez MM. Denis frères à Haïphong ;
Sim-Abou, compradore chez MM. Denis frères à Haïphong ;

Liste des électeurs de Haïphong
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 et 10 mars 1907)

Anoussamy Louis, employé maison Denis frères,
Arnoux, Émile, employé maison Denis frères,
Crozet, Eugène, employé maison Denis frères,
Dauphin, René, employé de commerce [Denis frères ?].
Gage, Louis, négociant,
Grawitz, Charles, employé maison Denis frères,
Lefebvre, Joseph, employé maison Denis frères,
Macaire, Aristide, employé maison Denis frères,
Moussion Gaston employé maison Denis frères

¹ Charles Grawitz (Paris, 1871-Hanoï, 1929) : employé, puis fondé de pouvoirs de Denis frères à Haïphong. Futur administrateur délégué des Tanneries de l'Indochine. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Tanindo.pdf

Valette, Georges, employé maison Denis frères,

Liste des 124 électeurs consulaires français
ANNÉE 1908
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 724-725)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/CCI_Haiphong_electeurs-1940.pdf

41 Denis frères, Grawitz, négociant, Haïphong.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 février 1910)

ÉLECTIONS CONSULAIRES. — On nous a demandé à maintes reprises pour quelle raison il n'est pas pourvu au remplacement de M. Grawitz, déchu de ses droits d'électeur consulaire et de membre de la chambre de commerce par jugement du tribunal civil de Haïphong, rendu dans les premiers jours de janvier dernier, sur instance de M. Giqueaux, fondé de pouvoir de la maison Denis frères.

M. Grawitz a formé appel de ce jugement, L'affaire viendra à Hanoï vendredi prochain. Jusqu'à ce que la Cour se soit prononcée, le premier jugement -est suspendu et M. Grawitz conserve ses droits d'électeur consulaire et la qualité de membre de la chambre de commerce.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 février 1910)

ÉLECTIONS CONSULAIRES. — La cour d'appel de Hanoï, en son audience de mercredi dernier, a rendu son jugement dans l'affaire Giqueaux, fondé de pouvoirs de la maison Denis frères contre Grawitz ex-fondé de pouvoirs de cette maison. La cour a confirmé le jugement du tribunal civil de Hanoï [Haïphong] qui rayait M. Grawitz de la liste des électeurs consulaires, pour le remplacer par M. Giqueaux, fondé de pouvoirs de la maison Denis frères depuis le 1^{er} janvier 1910.

M. Grawitz, par suite de ce jugement, est donc démissionnaire de droit des fonctions de juge consulaire et de membre de la chambre de commerce.

Les élections consulaires devant avoir lieu le 20 février 1910, il conviendrait que la résidence supérieure prit un arrêté pour pourvoir à son remplacement par la même occasion.

Sinon, nous aurons au lendemain des élections une chambre de commerce incomplète.

Lettre de M. Granval
Manque de représentativité des élus consulaires
(Chambre de commerce de Haïphong, Procès-verbal, 13 mars 1910)

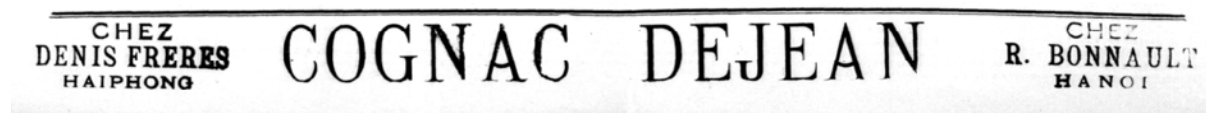
.....
Sur les 130.000 tonnes exportées en 1909, trois maisons (Ogliastro, Société Commerciale [Rauzy et Ville] et Société bordelaise) viennent en tête avec un total de

90.000 tonnes ; viennent ensuite : Allatini [CCNEO] : 10.000 tonnes. La Société des Ciments a également exporté 20.000 tonnes environ en 1909, Berthet, 7.800 tonnes, Speidel & Cie (Cie étrangère) 6.400 tonnes ; l'U. C. I. 1.800 tonnes, Denis frères 1.000 tonnes. Pas un chef de ces maisons ne fait partie de la chambre de commerce.

Haïphong
DENIS FRÈRES
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911 p. 424)

Aimé GIQUEAUX ², fondé de pouvoirs.,
VALLETTE, caissier.
DAUPHIN, comptable.
Gustave DEMOLLE ³.
BRÉZÉ.
DOMINIQUE.
RENÉ.
Gaston FORGET
René BONNAULT.
Élie GÉNIS.

Publicité
(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} avril 1912)



COGNAC DEJEAN
CHEZ DENIS FRÈRES HAÏPHONG
CHEZ BONNAULT HANOÏ

Lettre de MM. Denis Frères remettant
un catalogue et un échantillon de fibrociment :
(*Bulletin de la chambre de commerce de Haïphong*, 1^{er} décembre 1913)

« Haïphong, le 27 novembre 1913.
Monsieur le président de la chambre de commerce de Haïphong.
Monsieur le président,
Nous prenons la liberté de vous faire remettre par le porteur :
— un catalogue détaillé du fibrociment :
— une ardoise de fibrociment de 0,40 x 0,40 pour toitures.

² Jean-Joseph-Aimé Giqueaux : né le 3 août 1879 à Saint-Genès-de-Lombaud (Gironde). Fils de Pierre Marie Eugène Giqueaux et de Marie Joséphine Fonsalès. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 20 janvier 1926, p. 820 s).

³ Gustave Demolle : ultérieurement directeur de Poinard & Veyret à Hanoï, vice-président de la chambre de commerce (1926), négociant et agent de la Cie franco-asiatique des pétroles (Shell) à Sontay, propriétaire d'une villa au Mont Bavi et de l'Hôtel Terminus à Hanoï, actionnaire des Ciné-théâtres d'Indochine, administrateur des Éts Bourgouin-Meiffre...

Voici les prix auxquels nous pourrions vous livrer (marchandise prise dans nos magasins) les ardoises de fibrociment et les accessoires nécessaires à la pose d'une toiture :

Ardoises 0.40 x 0.40 (n° 1, 2, 3 et 4 du catalogue) le cent fr. 42,50
1/2 ardoise n° 5, 6, 7 22,00
Faîtières angulaires 1 m. 20 l'une 1,30
Faîtières rondes 0 m. 60 0,65
Crampons cuivre spéciaux pour ardoise le mille 26,00
Agrafes cuivre pour faîtières 95,00
Pointes cuivre à ardoises le kg 10,00

Le prix de revient du mètre carré de toiture varie entre 1 \$ 55 et 1 \$ 75 suivant le recouvrement adopté. Sur le catalogue que nous vous remettons et que nous recommandons à votre attention, vous pourrez lire toutes les instructions nécessaires pour la pose et trouver les éléments vous permettant de contrôler le prix de revient que nous vous donnons.

Vous déduirez de vos constatations que si le fibrociment est plus cher que la tuile indigène, son prix se rapproche sensiblement de celui de la tuile mécanique. Il est, par conséquent, de beaucoup plus économique que l'ardoise ou la tôle ondulée. Il a sur cette dernière, l'avantage d'avoir une durée indéfinie.

Nous devons ajouter que, comparativement à la tuile indigène ou mécanique, le fibrociment compense en grande partie son excédent de prix par sa légèreté qui fait réaliser une grosse économie sur la charpente. De plus, de par son mode de fixation, aux voliges, la toiture de fibrociment présente une résistance au vent que n'a pas la tuile indigène qui nécessite de fréquentes réparations.

Le fibrociment a sur tous les genres de toitures l'avantage d'être facilement transportable. Nous avons livré à Chapa, à dos de cheval, par petits fardeaux de 25 ardoises, du fibrociment destiné au poste forestier. Le transport de tout autre genre de toiture aurait été, pour un endroit où les communications sont aussi précaires, un problème presque insoluble.

Nous vous indiquerons qu'entre autres bâtiments au Tonkin et en Annam :

le hall aux machines de la gare de Hanoï ;
le hall aux machines de la gare de Nam-Dinh ;
les magasins de M. Daurelle à Tourane ;
le poste forestier de Chapa dont nous vous parlions ;

sont couverts en fibrociment et que ces toitures ont donné entière satisfaction.

[MM. Péés et Chazeau, Hanoï]

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Pees-Chazeau-Hanoi.pdf

MM. Péés et Chazeau peuvent vous parler du fibrociment en toute connaissance de cause.

Enfin, la Direction de l'artillerie vient de faire à Hanoï, à l'hôpital de Lannessan, un plafond de 500 m en plaques de fibrociment de 1 m. 20 x 1 m. 20.

Toutes ces fournitures ont été faites par nous.

Nous vous prions donc d'examiner attentivement notre catalogue et, dans l'espoir d'affaires futures, nous vous prions d'agréer, monsieur le président, nos sincères salutations,

Par procuration DENIS Frères.

Signé : DEMOLLE.

HAÏPHONG
DENIS Frères
Importation et exportation
6, rue Jules-Ferry
(*Annuaire général de l'Indochine française, 1915, p. 76*)

MM. Alphonse DENIS. Bordeaux ;
Louis GAGE, Saïgon ;
Aimé GIQUEAUX, représentant au Tonkin ;
G. DEMOLLE ;
G. VALETTE ;
E. ARNOUX ;
G. DOMINIQUE ;
E. GÉNIS ;
R. LENAIN ;
P. SANS ;
DE LIVRY ;
L. LAURENCIN ;
G. REY ;
J. LEBLANC.

1922 (1^{er} juillet) : S.A. DENIS FRÈRES D'INDOCHINE

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
MARIAGES
(*L'Avenir du Tonkin, 22 mars 1923*)

Le mariage de M. Barth, Marie Joseph *Pierre*, employé à la maison Denis frères, domicilié Haïphong, avec mademoiselle Doumert, Augustine Louise, institutrice, domiciliée à Hanoï, aura lieu le 24 mars courant à 16 heures trente.

Les témoins seront : MM. Giqueaux Jean, directeur de la maison Denis frères, domicilié à Haïphong, et Tachaires Jean, directeur commercial de la Société minière du Tonkin, domicilié Haiphong.

Nous adressons aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
OBSÈQUES
Marius Auguste Henri Gollion
(*L'Avenir du Tonkin, 28 janvier 1924*)

Delaye et Craste, de la maison Denis frères

DENIS FRÈRES

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-51)

Entreprise commerciale

19, boulevard Paul-Bert, Haïphong

M. GIQUEAUX, directeur.

DENIS FRÈRES

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-52)

quincaillers

30, boulevard Paul-Bert, Haïphong

GANTELET, directeur.

LÉGION D'HONNEUR

Promotion des Colonies

(*Les Annales coloniales*, 19 janvier 1926)

(*Journal officiel de la République française*, 20 janvier 1926, p. 820 s)

Chevalier

MM. GIQUEAUX (Jean-Joseph-Aimé), directeur de la maison Denis frères d'Indochine 27 ans de pratique professionnelle dont 21 en Indochine. A pris une très large part au développement du mouvement commercial d'importation et d'exportation avec la métropole.

Chambre de commerce de Haïphong

(*L'Écho annamite*, 4 mars 1926)

Les résultats des élections à la chambre de commerce de Haïphong sont les suivants :
Electeurs français inscrits 137, votants 111 ;

Sont élus :

M. [Maurice] Aumont, directeur de la maison Denis frères, 83 voix ;

Contrats de travail

(*Les Annales coloniales*, 25 octobre 1926)

www.entreprises-coloniales.fr/pacifique/Tonkin-Caledonie-Hebrides.pdf

La résidence supérieure du Tonkin vient d'approuver un nouveau modèle de contrat de travail destiné aux indigènes engagés pour être employés dans les colonies du Pacifique, principalement ceux engagés par les Établissements Ballande et recrutés par la maison Denis frères.

Les droits du travailleur indigène sont entièrement sauvegardés, et tous les cas sont prévus en ce qui concerne les heures de travail, les salaires, fixes ou supplémentaires, les soins médicaux et les rapatriements. L'Annamite allant travailler dans les colonies du

Pacifique est assuré d'être traité avec humanité et autrement mieux que ne le sont les coolies ressortissants d'autres nations travaillant en certaines colonies étrangères.

Une des clauses du contrat interdit formellement de mettre les Indochinois sous les ordres d'un noir ou sous les ordres d'un individu ayant subi deux condamnations soit par le tribunal criminel ou toute autre juridiction pour voies de fait ou tout autre acte de brutalité.

Cette clause est incomplète. (Elle ne prévoit pas les cas où un Annamite, honnête travailleur, pourrait être placé sous les ordres d'un libéré, comme il en existe encore beaucoup en Nouvelle-Calédonie. Un tel chef de chantier ou surveillant ne nous paraît guère désigné pour nos protégés, ils n'en apprendront rien de bon pour l'avenir, d'autant plus que ce genre d'individus n'est pas précisément d'une douceur exemplaire. Quant à la moralité, glissons sans insister.

Rapatriement de coolies annamites
(*Les Annales coloniales*, 27 mars 1928)

La vapeur *Calulu*, de la Société Denis frères, a ramené à Haïphong 105 coolies revenant des mines de nickel. Ils furent examinés par une commission et reconnus en parfait état de santé physique, confortablement vêtus. Certains ont prolongé de deux ans leur séjour en Nouvelle-Calédonie et la plupart y retourneront après un court séjour dans leur famille. Nous avons récemment publié une lettre adressée par l'un d'eux à son employeur.

TONKIN
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1928)

Reviennent en France : Aumont, directeur de Denis frères.

Un vapeur français aux mains des pirates
(*Les Annales coloniales*, 30 juillet 1928)

Le vapeur *Teau* (consignataire à Haïphong, Denis Frères d'Indochine) a été pillé au retour de Hongkong par des bandits embarqués comme passagers à Hoi-How et qui opérèrent de la façon accoutumée.

Après avoir conduit le navire à Biasbay, ils prirent comme otage un passager de 2^e classe, M. Chiang-Soo-Ting, qui fut tué par les pirates. lesquels le jetèrent du haut d'une falaise.

Les corsaires se sont emparés d'une somme de 10.000 piastres, trouvée dans La caisse du bord, et ont dévalisé tous les passagers.

On ignore encore le sort du navire.

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE AU
CONSEIL DES INTÉRÊTS FRANÇAIS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 août 1931)

Les résultats du scrutin de dimanche sont à la louange du collège électoral haïphonnais qui, sans tapage mais avec exactitude, a fait entièrement son devoir ; ils montrent, par ailleurs, en quelle estime sont tenus M. Aumont, directeur de la maison Denis frères, et M. Monthuis, directeur de la Compagnie Optorg, puisqu'aussi bien sur 253 votants ; le premier en a obtenu 245 et le second 233.

C'est l'imposante majorité que nous souhaitons à ces messieurs ; elle marque la confiance que les électeurs ont en eux.

.....

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1931)

M. Aumont, directeur de la maison Denis, et M. Monthuis, directeur de la Compagnie Optorg, ont été élus par 245 et 233 voix (sur 253 votants) délégués de Haïphong au Conseil des intérêts français du Tonkin.

Tonkin

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1932)

Les sociétés Desmarests, Denis, Optorg et Diethelm ont fait mettre en faillite M. Abdul Razac, négociant à Hanoï, 10, rue de la Soie, à Namdinh et à Vinh.

Pour France

(*Chantecler*, 24 septembre 1933)

Nous apprenons la prochaine arrivée à Bordeaux, en fin de congé, où il va être attaché à la Direction générale de la grande firme commerciale Denis frères, la première maison française installée à Saïgon au lendemain de notre occupation, de M. Maurice Aumont, directeur des agences tonkinoises de cette société.

M. Aumont, par ses connaissances des affaires, sa grande compétence dans les questions locales, avait su se créer une place importante dans les assemblées, élues, du Tonkin et, particulièrement, au conseil des intérêts économiques où ses rapports et ses interventions ont été très remarquées.

Élection

(*Chantecler*, 5 novembre 1933)

Les électeurs du Conseil français des intérêts économiques et financiers du Tonkin, de la circonscription électorale de Haïphong, sont convoqués, pour le dimanche 17 décembre 1933, à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller en remplacement de M. Aumont, démissionnaire.

Le scrutin sera ouvert à la mairie de Haïphong à 8 heures et clos à 16 heures. Le dépouillement aura lieu immédiatement.

Naissances

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, novembre-décembre 1933)

Haïphong. — Gillet, fille de l'agent de la maison Denis.

Élections consulaires
(*Chantecler*, 8 mars 1934)

Se présentent à Haïphong :
M. Girard, de Denis frères.

Mariages
(*Chantecler*, 18 juin 1936, p. 6)

Lundi 15 juin 1936, dans l'après-midi, ont été célébrés à la marie de Hanoï à :
— 16 h. 30, le mariage de M. Roger Gustave Caillot, administrateur adjoint des Services civils, avec M^{lle} Aline, Anna, Alice, Gilles, domiciliés à Hanoï.

Les témoins étaient MM. René Gillet, agent de la maison Denis-Frères à Haïphong, chevalier de la Légion d'honneur, et Paul Dilhan, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, à Haïphong.

LISTE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES ACTIFS DE
L'ASSOCIATION TONKINOISE DES ANCIENS COMBATTANTS (ATAC) (1935)

N° matricule	Nom et prénom	Profession	Adresse
445	Gilles (René)	Maison Denis frères	Haïphong

LA RÉSERVE SE DISTINGUE
(*L'Avenir du Tonkin*, 13 juin 1936)

.....
Dans l'artillerie, [...] M. Gilles, directeur de la maison Denis Frères à Haïphong, fils de nos excellents concitoyens M^{me} Gilles, professeur, et M. Gilles administrateur honoraire des Service civils ; ... sont proposés pour capitaine.

Naissance
(*Chantecler*, 25 février 1937, p. 6)

Naissance à la clinique Patterson, de Hanoï, de Françoise Henriette Rollande, fille de M. Georges Girard, directeur de Denis frères à Haïphong, et de M^{me}, née Odette Bignotti.

Commission de surveillance des prix
(*Chantecler*, 12 août 1937, p. 4)

Barth et Girard, dir. Denis frères Hanoï et Haïphong

Mariage
(*Chantecler*, 7 novembre 1937, p. 6)

A été célébré aujourd'hui à 16 h. 30 le mariage de M. Joseph Maurice Lejeune, employé à la maison Denis frères, avec M^{lle} Yvonne Marie Bonnin, domiciliés à Haïphong.

Les témoins étaient Mme Jeanne Combel ; MM. Fernand Georges Gaucher, officier de la Légion d'honneur, intendant général de 1^{re} classe des troupes coloniales ; Pierre Barth, chevalier de la Légion d'honneur, croix de Guerre, directeur de la maison Denis frères à Hanoï, George Girard, directeur de la maison Denis frères à Haïphong.

Nos félicitations aux nouveaux mariés.

LE TRIBUNAL D'ARBITRAGE DU TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 décembre 1937)

3^o exportateurs

MM. Girard, directeur de la maison Denis frères à Haïphong, membre titulaire.

Ménétrier, directeur de la Société des Rizeries indochinoises à Haïphong, membre suppléant.

Chambre de commerce de Haïphong
(*Chantecler*, 22 décembre 1938, p. 4)

.....
M. le résident supérieur ... fait ... part de l'intention du gouverneur général de désigner M. Georges Girard pour occuper le second poste de conseiller du commerce extérieur attribué au Tonkin par arrêté du 4 avril 1938 du ministre du Commerce et de l'Industrie.
.....

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HAIPHONG (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 503)

1. — VILLE DE HAÏPHONG

41 Girard Georges Directeur de la maison Denis frères
